

Ecole élémentaire Jean Moulin
Conseil d'école extraordinaire

Vendredi 15 mai 2020

Ecole Jean Moulin
121 rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE
Tel : 0262 25 10 44
ce.9740354S@ac-reunion.fr

Début de séance 10h00

Ordre du jour du CE :

- Organisation de la reprise de mai et de la suite de l'année scolaire 2019-2020

En raison de la situation exceptionnelle, les invitations ont été envoyées la veille à tous les membres du conseil. Cette réunion a été préparée pour pouvoir être suivie par tous ses membres aussi bien en présentiel qu'en distanciel. Le lien numérique permettant d'accéder à la séance a été communiqué avec l'invitation.

Présents : 15 enseignants avec le Directeur sur 18 prévus, 1 enseignant remplaçant, 1 enseignante brigade rattachée à l'école, M. Tarik BENLALI représentant de l'inspection, Mme Roxane LEVALLOIS psychologue scolaire rattachée au RASED du secteur, Mme TAHERALY Zénab (dispositif en UPE2A - circonscription de Saint-Pierre 2), Mme BOSSERT Myriam, 9 représentants de parents d'élèves sur 14 conviés (voir feuilles d'émargement). 11 de ces membres sont en visioconférence.

Président et secrétaire de séance : le Directeur, M. EUDOR Olivier

- Compte-rendu du déroulé de la réunion

Souhait de bienvenue et présentation de cette instance particulière. Annonce de certaines consignes afin d'améliorer les conditions de communication. Remerciement aux enseignants qui ont contribué à la bonne diffusion des invitations aux représentants de parents.

Il s'agit d'un conseil d'école extraordinaire organisé dans tous les établissements scolaires, imposé par la situation de crise sanitaire et par la nécessité de communiquer certaines informations ou procédures d'organisation des écoles dans un climat d'incertitude. Le seul point du jour est donc un état des lieux de la situation et une réflexion sur les différentes possibilités, envisageables pour la suite à donner à cette reprise de mai. En effet, cette reprise est régie par un protocole sanitaire précis, nécessitant une organisation et des moyens qui ont conduit certaines communes, se sentant en difficulté, à la reporter.

Depuis le 23 mars 2020, la continuité pédagogique a été mise en place dans le cadre de « l'école à la maison », avec l'envoi du travail et une communication avec les élèves par mail ou la remise de versions papiers pour ceux qui rencontraient des difficultés ou qui n'étaient pas outillés. Des Blogs d'écoles ont aussi été mis en place afin de permettre ces échanges. Cette interface officielle et sécurisée est déjà utilisée par certains enseignants et représentera une valeur ajoutée aux moyens donnés aux écoles, même après cet épisode Covid-19. Le Directeur encourage à nouveau tous les membres à consulter régulièrement ce blog d'école et à diffuser auprès des autres parents l'intérêt de cet outil qui lui permet aussi de publier des articles en direction de tous les membres de la communauté éducative. Toujours dans le plan de la continuité pédagogique, 11 tablettes numériques, fournies par l'inspection fin avril, ont pu être empruntées par des familles afin d'améliorer les conditions de travail à la maison.

Par rapport à la situation actuelle de fermeture des écoles de Saint-Pierre, l'organisation pédagogique de l'école Jean Moulin restera sous le même format qu'avant les vacances de mai. La période du 18 au 22 mai constituera la semaine 7 de l'école à la maison ; les enseignants continueront les envois et les échanges par mail ou à partir du blog ; certains parents viendront à l'école le lundi ou le

mardi matin pour récupérer les supports de travail en version papier, tout en respectant les mesures barrières énoncées par les protocoles sanitaires.

En attendant la réouverture des écoles, une réflexion sur l'organisation de l'accueil des élèves doit être menée dans le sens du respect des consignes ou paramètres du protocole sanitaire de réouverture des écoles, à savoir : accueil de 15 élèves maximum par classe ; possibilité donnée aux parents d'envoyer ou pas leur enfant à l'école, sous le principe que seule l'instruction reste obligatoire et donc à travers la continuité pédagogique en distanciel ; accueil en fonction du nombre d'enseignants disponibles en présentiel, les autres continuant leur service en distanciel ; priorité donnée à certains élèves en situation d'handicap ou décrocheurs ou enfant de personnel soignant ou enseignant. Un autre paramètre matériel est aussi à prendre en compte et a été relevé dans les classes de CP et de CE1 dédoublées ; ces classes accueillant habituellement moins d'élèves n'ont pas forcément le nombre de tables permettant la distanciation dans les salles. Une demande d'équipement de 22 tables a déjà été faite dans ce sens à la mairie.

Pour arrêter une organisation d'accueil, il est nécessaire de savoir quels parents décideront d'envoyer leur enfant à l'école dans le cas d'une éventuelle réouverture. Les enseignants de l'école ont déjà commencé le sondage des parents pour avoir le nombre d'élèves à accueillir ; ces parents ont aussi été sensibilisés sur les difficultés de cette organisation et ont été informés de la nécessité de se positionner fermement quant à cette décision qui ne sera pas revue avant 2 semaines si l'organisation arrêtée ne le permet pas. Ils seront toutefois encouragés à faire part de leur changement d'avis qui sera pris en compte dans une réorganisation générale. Cette organisation est toujours en réflexion et sera communiquée à tous et par différents moyens disponibles, tout en sachant qu'il restera une marge d'incertitude, due aux paramètres ne relevant pas de la responsabilité de l'éducation nationale.

Malgré tout, plusieurs questions ont été posées sur les modalités d'accueil en cas de réouverture, permettant un échange ouvert et une réflexion amandée par la connaissance de chacun, dans ce contexte d'adaptations et d'informations multiples :

- Nettoyage réguliers des locaux
- Préparation des marquages
- Organisation des flux
- Gestion des rotations de prises en charge RASED ou UPE2A
- Modalité d'accueil de groupes en alternance
- Situation des CP et CE1 en co-enseignement par rapport aux CP et CE1 dédoublés
- Cantines scolaires et pause méridienne
- Gestion des cas symptomatiques
- Modalités et gestion en cas de déclaration avérée de Covid-19
- Fourniture de masques et de thermomètres infrarouges...

Ces différentes questions et réponses ont été complétées par la lecture de plusieurs passages du protocole qui ont amené des précisions concernant les récréations, le lavage des mains, les affichages, les mesures de prévention avant l'envoi des enfants à l'école...

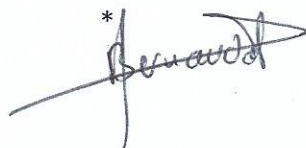
La séance est levée à 11h30

Le président :

un enseignant :

2 représentants de parents :

*
Ecole Jean Moulin
121 rue François de Mahy 97410 SAINT PIERRE
Tel : 0262 25 10 44
mco@9740354S@ac-reunion.fr

*


*

*